Comité technique ministériel (CTM)
du 18 novembre 2013

Ce CTM comportait trois points : statuts des corps des chargés de recherche et directeurs de recherche du développement durable, modification du décret n°2005-632 concernant les emplois d'ingénieur en chef des TPE, création au CEREMA du comité technique et du CHSCT de l'établissement.

Elus CGT (titulaires ou suppléants) : Nicolas Baille, Charles Breuil, Francis Combrouze, Philippe Garcia, Didier Lassauzay, Marie-Hélène Thomas. Elus FSU (titulaire ou suppléant) : Simon Lery, Hervé Vullion. Experts CGT, FSU : Reinhard Gressel, Guillaume Saint Pierre, Estelle Canonne, Jean Luc Ciulkiewicz, Philippe Bon.

Déclaration liminaire CGT et FSU

Monsieur le Secrétaire général, Mesdames, Messieurs,

Chers camarades,

L'ordre du jour de cette réunion étant relativement léger, nous ferons une déclaration liminaire en conséquence.

Nous ne pouvons néanmoins pas nous abstraire d'un climat social qui se dégrade chaque jour un peu plus, et ce n'est pas sans raison. Le 8 novembre dernier, la quasi-totalité des organisations syndicales représentatives de la fonction publique interpellaient le gouvernement sur la nécessité de rompre avec la politique salariale actuelle, en particulier le gel depuis 4 ans du point d'indice, pour demander que ce gel se termine, que les agents aient de véritables déroulements de carrière, et qu'un espace de négociation s'ouvre réellement.

Dans ce contexte, comment accueillir autrement qu'avec méfiance les négociations qui s'engageront à la suite de la publication du rapport Pêcheur, rapport dont vous nous disiez, M. le secrétaire général, lors de la dernière réunion de ce comité technique, le 24 octobre, attendre des éléments de solution pour la gestion des mobilités.

Oui, nous partageons un certain nombre de constats émis dans ce rapport : quand l'importance du statut général est affirmée, nous approuvons ; quand les dégâts de la RGPP et de la REATE, quand la part des primes dans les rémunérations ou la dégradation des déroulements de carrière sont dénoncés, nous approuvons. Mais nous sommes en revanche inquiets et serons vigilants quant à certaines des pistes déjà proposées, du recours à l'intérim à la multiplication des échelons « fonctionnels » ou « spéciaux », surtout dans un contexte d'austérité grandissante qui risque de tuer d'entrée toute hypothèse de progrès.

Je reviens sur le climat social, car à l'heure où les pires expressions réactionnaires et racistes se multiplient dans notre pays, ce climat politique délétère aurait un peu tendance à occulter le mécontentement social grandissant, le gouvernement ne semblant plus tendu que vers cet objectif d'assurer sa défense politique.

Si, bien sûr, nous ne pouvons que nous associer à toute condamnation de certains propos ou actes inqualifiables, qu'ils visent une ministre en exercice, des fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions ou des populations étrangères en situation irrégulière ou non, nous ne pouvons nous satisfaire de l'écran de fumée que la combustion des portiques de télépéage jette devant la réalité des revendications sociales.

Il est vrai que le contexte politique est peu banal : quand un texte – en l'occurrence – celui sur les retraites, est rejeté à l'unanimité par une des assemblées, c'est assez rare pour être souligné ; mais ce n'est pas l'anecdote politique qu'il faut voir là, c'est le malaise social profond qui la sous-tend.

Evidemment, l'épisode écotaxe que j'évoquais à demi-mot plus haut est bien regrettable.

Nous, nous la comprenons cette taxe, osons le dire : nous sommes plutôt pour. Le ministre est venu nous en parler ; il évoquait des retards de mises en œuvre liés à des problèmes « techniques » ; nous soulignions, nous, le coût exorbitant du partenariat public-privé passé pour sa gestion. Je crains que les problèmes techniques ne se soient aggravés ! Mais cela pose une autre question : notre ministère, où est sa ligne dans tout ça ? Quid des crédits d'investissement de l'AFITF, pour couvrir le manque de recettes lié à la suspension, après tant de reports, de l'écotaxe ?

A côté, bien sûr, il y a l'exaspération de ceux qui perdent leur emploi, qu'on peut comprendre, et nous serons toujours avec eux face aux patrons profiteurs; je ne parle pas des nantis qui considèrent comme une infamie de payer des impôts. En tout cas, le gouvernement n'est pas sans responsabilité quant à la convergence de protestations qui sont, au départ, si éloignées.

Autre grand projet de notre ministère : l'Agence Française de la Biodiversité (AFB). Que reste-t-il aujourd'hui de ce projet, volonté présidentielle faut-il le rappeler ? Si les premières versions semblaient, malgré les zones d'ombre, pouvoir répondre en partie à cet objectif affiché de lien entre toutes les parties prenantes, qu'en reste-t-il après le passage sous les fourches caudines des lobbies ? Absence de moyens complémentaires, renvoyés au PLF 2015, incohérences et confusions multiples, avec un résultat qui pourrait être au final des politiques de biodiversité plus mal appliquées qu'avant ! La copie de l'AFB est à reprendre, avec une réflexion approfondie sur chacune des missions qui sont en cause : connaissance et expertise, police administrative et judiciaire, planification et intervention, partenariats locaux, recherche et développement.

Et en attendant, nous vous le disons clairement, nous sommes contre cette AFB là.

Un beau sujet de réflexion pour le « club des acteurs de la performance publique » dont vous étiez l'invité, M. le secrétaire général, la semaine dernière. Vous deviez y parler de regroupement des opérateurs, de modernisation du droit et de simplification des procédures, je crois…

Vous me permettrez de dire un mot sur l'ADS et l'ATESAT, même si je sais que vous me répondrez « comité de suivi », « garanties inscrites dans le marbre de la loi », le fait est qu'aujourd'hui, dans les DREAL et DDT-M, les agents n'ont, à ce jour, strictement aucun élément en terme de garanties – individuelles et collectives – sur de nombreux sujets : reconversion et formation, parcours professionnel, rémunération … Et quand on croise l'exercice BBZ, le triennal 2013/2015, voire les règles de compteurs qui perdurent, toutes ces contraintes « subalternes » qui viennent se surajouter aux contraintes de gestion « courante », et que vous évoquiez lors de notre dernière réunion de CTM, nous mettons au défi quiconque, parmi les agents, mais aussi les directions de centrales ou des services, d'avoir une vision claire sur la gestion des sureffectifs au regard des « garanties » liées à la disparition à marche forcée de ces missions.

Le vendredi 8 novembre dernier se sont tenues les « Assises de la formation et des métiers maritimes ». Ces assises n'ont pas répondu aux attentes exprimées par la CGT et de nombreux acteurs économiques et sociaux pour une véritable relance de l'enseignement maritime en France à travers un projet stratégique de l'ENSM accompagné de moyens financiers, ainsi qu'à la demande urgente d'embarquement des élèves des lycées et de l'ENSM pour la certification à STCW. Ces assises ont été une occasion manquée pour renforcer nos filières de formation maritime initiale et continue.

Après la vision globale du budget, dont M. le ministre ne s'était guère réjoui lorsqu'il nous l'avait présenté, nous n'avons pas fini d'en comprendre les conséquences précises, pour la bonne raison qu'on n'a pas fini de gérer 2013.

En ce moment, les dossiers sont en voie de clôture dans les CPCM, ce qui va nous donner bientôt le montant de la dette pour 2014 ; certains services vont peut-être commencer l'année 2014 avec des dotations négatives pour certains BOP !

Pour les agents, les conséquences seront parfois le report de versement de certaines primes (PRS par exemple), aides sociales, remboursement de frais…

Et tout ça n'aide pas à faire avancer certains dossiers, comme par exemple celui des personnels non-titulaires de l'ONEMA et de l'ONCFS, pourtant prioritaires et préalables à la mise en place de l'AFB ou celui de vos agents et techniciens des corps de l'environnement.

C'est aussi le cas de la revalorisation 013, à hauteur de 220 000 €, pour les grades OPA d'ouvrier expérimenté et de compagnon, qui n'est toujours pas effective et semble bien compromise.

C'est aussi le cas de la catégorie C, inscrite dans les priorités de l'agenda social du ministère et pour laquelle le MEDDE devait être force de proposition pour la Fonction publique. Résultat : une réforme a minima, qui maintient un parcours d'obstacles avec 4 grades et quelques points pour certains échelons, loin des attentes de la catégorie la plus nombreuse dans notre ministère.

C'est encore le cas de la prime qui devrait remplacer la PFR que certains avaient osé juger positive il y a quelques années. En pratique, elle s'est avérée calamiteuse, divisant les agents, renforçant l'arbitraire de la hiérarchie et constituant un frein à la mobilité. Aujourd'hui, une « version bis » a été préparée par la Fonction publique. Et cette nouvelle prime est, cette fois, quasiment rejetée par tous les syndicats de la FP de l'Etat et fait l'unanimité contre elle dans la territoriale. Quand les attentes des agents seront-elles enfin entendues ?

Nous ne sommes pas sûrs que l'année 2013 se finisse bien, mais nous craignons que l'année 2014 ne commence très mal.

Je vous remercie

Réponses du Secrétaire Général sur différents points :

- **L'extension du dispositif amiante** à tous les personnels des services affaires maritimes qui ont pu être exposés, **ainsi que l'amélioration des conditions de départ en retraite des OPA transférés aux conseils généraux**, ont bien fait l'objet d'amendements gouvernementaux en séance à la loi de finances 2014 pour permettre la sortie des décrets ;
- **ADS et ATESAT :** un courrier sera envoyé aux OS pour mettre en place un comité de suivi à réunir dès janvier et chargé d'évaluer tant la situation des agents que l'évolution de ces fonctions ;
- **AFB :** le dialogue a été ouvert avec un comité de suivi mis en place le 6 novembre, le projet de loi biodiversité - titre III créant l'Agence Française de la Biodiversité – fait encore l'objet d'arbitrages interministériels. L'évolution statutaire des personnels des établissements publics

de l'environnement devra être réglée avant la mise en place de l'AFB, comme le ministre s'y est engagé ;

- **Rapport Pêcheur :** les suites de ce rapport, remis au Premier ministre début novembre, feront l'objet d'un cycle de réunions proposé par la ministre de la Fonction Publique à partir de décembre ;
- **Revalorisation salariale de certains grades OPA :** prévue en 2013 par l'agenda social, cette mesure a été « retardée » par Budget/Fonction Publique, qui n'ont cependant pas d'objection de principe. La revalorisation devra intervenir début 2014 et le MEDDE demandera son effet rétroactif 2013.

1– Projet de décret portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche et du corps des directeurs de recherche du développement durable

Déclaration CGT et FSU

Monsieur *le secrétaire général, mesdames messieurs, chers camarades.*

A l'occasion de ce Comité Technique Ministériel sur le projet de fusion des corps de chercheurs de l'ex-INREST et du MEDDE, nous souhaitons rappeler les préoccupations actuelles des chercheurs du Ministère. Non seulement nous n'avons pas eu de réponses satisfaisantes, mais le projet de fusion des corps implique que plus d'agents seront concernés par ces mêmes problèmes. Et c'est sans compter sur les difficultés nouvelles qu'entraînera cette fusion.

Le déroulement de carrière des chercheurs statutaires est fortement compromis, notamment dans le cas des chargés de recherche. Problème maintes fois signalé en CAP et en Comité d'Évaluation, le blocage des CR s'est encore accentué depuis que le taux de promotion des CR2 à CR1 a été réduit à 50 %. Nous reconnaissons que dans le projet de décret de fusion il y a un certain nombre d'améliorations comme, par exemple, une meilleure prise en compte de l'activité professionnelle passée lors des recrutements. Mais nous déplorons que le Ministère ait refusé d'entreprendre une vraie réforme du statut des chercheurs, en explorant d'autres solutions pour garantir un vrai déroulement de carrière à ses agents, telle que la fusion des grades pour les chargés de recherche, ou la création d'une classe exceptionnelle.

Concernant le régime indemnitaire, nous tenons à rappeler l'engagement du Ministère lors de la création des corps de recherche du Ministère pour la revalorisation de la PSR. Nous souhaitons également qu'à l'occasion de la fusion des corps, l'application de la PSR soit effective dès le premier jour et sous les mêmes conditions, quel que soit le corps d'origine et quel que soit l'organisme de rattachement. Nous ne souhaitons pas que le cas de Météo France se reproduise, car 5 agents sont toujours en attente du paiement de la PSR pour l'année 2009.

En effet, c'est plus de 700 000 euros que l'IFSTTAR devra trouver chaque année, alors même que c'est un des rares organismes de recherche public dont le budget décroît. Il est donc à craindre que les errements passés se reproduisent, et c'est pourquoi nous demandons et insistons auprès du ministère pour qu'il assure le paiement de cette prime dès que la fusion des corps sera effective.

Nous avons aussi beaucoup insisté sur le besoin de réflexion concernant le fonctionnement de la future Commission d'Évaluation. Or, aujourd'hui nous n'en savons toujours rien et aucun projet d'arrêté n'a été discuté avec les organisations syndicales. Nous avons demandé à maintes reprises à nos interlocuteurs au Ministère d'étudier précisément le fonctionnement de la future Commission, notamment l'organisation de la procédure d'évaluation, afin de vérifier leur viabilité. Ce travail ne

doit pas être laissé à la seule charge de la nouvelle Commission lors de son installation. Il est indispensable de s'appuyer sur les expériences des instances équivalentes actuelles. Nous réitérons donc notre demande d'une vraie étude de faisabilité du fonctionnement de la future Commission, ainsi que de son financement, dans la perspective d'un règlement intérieur.

La liste des actes de gestion délégués aux organismes « est en cours de constitution », comme rappelé lors des dernières réunions ayant eu lieu en octobre et encore précisé dans la Fiche Impact. Mais cela a déjà été annoncé depuis le début de l'année et nous ne pouvons que constater que la liste tarde à venir.

Nous souhaitons également avoir l'assurance que les actes de gestion effectués par l'administration centrale seront correctement calibrés pour l'augmentation attendue du nombre des chercheurs à gérer par le Ministère. Dernièrement, des défaillances dans la gestion des corps des chercheurs ont été constatées, tel que le retard dans la publication des arrêtés, voire des erreurs dans ces mêmes arrêtés, avec les conséquences que cela implique pour les rémunérations des agents.

Nous rappelons que nous avons proposé plusieurs fois une participation active de la CGT-FSU au sein des groupes de travail sur la fusion des corps. Vos services administratifs n'ont jamais donné suite. Nous reconnaissons cependant la qualité du travail et l'écoute attentive assurées par l'administration lors des échanges dans les différentes réunions. Nous avons été informés, et nous avons échangé, mais nous regrettons que les élus aux instances paritaires n'aient été associés aux groupes de travail. Ainsi nous aurions pu conjuguer nos efforts respectifs vers un travail plus constructif.

Nous réaffirmons notre exigence d'ouvrir le dossier des personnels ITA d'établissement.

Pour finir, nous demandons à l'administration de préciser le mode de fonctionnement prévu d'ici à la publication du décret de fusion des corps et la mise en place des nouvelles instances (Commission d'évaluation).

Nous souhaitons donc la communication rapide d'un calendrier précis concernant la publication du décret et sa mise en œuvre, dès la sortie de ce Comité technique ministériel.

Je vous remercie de votre attention.

Suite à la mise en place de l'IFSTTAR (fusion INRETS et LCPC), l'objet de ce texte consiste à regrouper les statuts des corps de chercheurs INRETS et ceux du ministère, qui étaient essentiellement au LCPC, dans des corps ministériels. Les principes sont ceux de l'harmonisation statutaire, du rattrapage indemnitaire par l'extension de la PSR à ceux qui n'en bénéficiaient pas, ainsi que l'évaluation des chercheurs. CGT-FSU donnent leur appréciation de cet exercice et pointent les sujets qui demeurent à régler positivement pour les personnels (voir ci-dessous déclaration commune).

Dans la suite des discussions, l'administration (SG, DRH et DRI) donne plusieurs réponses. Fonctionnement de la Commission d'évaluation : nous allons y travailler avec les représentants des personnels, mais ce n'est pas une nouveauté. Rattrapage en 3 ans de la PSR pour tous les chercheurs de l'IFSTTAR : elle sera bien réalisée indépendamment des contraintes budgétaires qui pèsent sur l'établissement. Taux de promotion de CR 2 à CR1 : le ministère défendra un taux de 100 % (un vœu est adopté à ce sujet par les voix CGT, FSU, FO, CFDT ; UNSA ne prenant pas part au vote). L'administration rappelle que ce taux, qui s'applique aux chargés de recherche en place, n'a pas d'impact sur la clause de recrutement direct en CR 1 à 2/3 (un amendement UNSA visant à la limiter à 1/3 n'est pas adopté). S'agissant des revendications des personnels ITA de l'IFSTTAR, le secrétaire général s'engage à ouvrir le dossier à l'agenda social 2014. Il s'engage également à

examiner le cas de non versement de la PSR à quelques chercheurs de Météo France « oubliés » depuis 2009…

Vote sur le texte présenté :

Abstention : CGT, FSU, CFDT, UNSA ; Pour : FO

– Projet de décret modifiant le décret n°2005-632 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois d'ingénieur en chef des TPE du 1er groupe et du 2ème groupe

Déclaration CGT et FSU

Le projet aborde au fond la question de la mobilité. Cela a de nouveau été souligné lors des assises des métiers d'ingénieurs : en finir avec les freins absurdes aux mobilités est urgent. 60 % des ingénieurs qui ont répondu au questionnaire de l'administration réalisé pour les assises estiment que leurs possibilités de carrière sont peu ou pas satisfaisantes. 78 % estiment que les possibilités de passage entre l'Etat et les collectivités territoriales sont à faciliter. Lors des assises, les ingénieurs ont fortement exprimé la nécessité de faciliter la mobilité choisie et de retravailler les possibilités de passerelles, dont les détachements dans d'autres ministères ou en collectivité territoriale. Cette question est partagée dans d'autres catégories de notre ministère.

Le récent rapport « affectation et mobilité des fonctionnaires sur le territoire » des 3 inspections générales IGF, IGA et IGAS a rappelé que la crainte de perte de rémunération ou de retard dans le déroulement de carrière et le surcoût de la cotisation retraite pour l'employeur territorial ou hospitalier qui emploierait un fonctionnaire d'Etat étaient des freins à la mobilité.

Le principe de maintien de la rémunération et d'une carrière cohérente incluant des mobilités choisies est fondamental et nous apprécions que ce projet de décret et le rapport de présentation aille dans ce sens. Pour nous cela concerne l'ensemble de la rémunération, hors primes de sujétion particulière. De ce point de vue le développement des emplois fonctionnels et l'empilement de dispositifs indemnitaires va à l'encontre de l'aspiration légitime de nos collègues à la mobilité.

Ce qui est en cause ce sont effectivement les moyens d'un accès réel à des mobilités choisies, ce qui inclut l'accès au logement, la garantie d'un déroulement de carrière cohérent, des moyens et une politique d'emploi pour les rapprochements de conjoints, etc.

L'argumentation visant à disjoindre le « faire » et le « faire faire » dans la carrière des ingénieurs, que nous récusons car elle conduirait à un grave gâchis de compétences et une destruction de moyens de l'Etat pour porter les politiques publiques et offrir une égalité d'accès à une ingénierie de qualité, risque d'alimenter des situations de mobilités contraintes entre fonctions publiques et avec les établissements publics. Quels moyens seront mis en œuvre ?

L'argumentation concernant le coût infime de la modification de statut proposée laisse craindre que les évolutions statutaires et autres sur ce terrain soient strictement mesurées à l'aune des contraintes budgétaires, alors que l'enjeu est bel et bien de construire une véritable politique de mobilité des ingénieurs et des autres catégories en phase avec les responsabilités de l'Etat, des établissements publics et des collectivités pour mettre en œuvre les politiques publiques. Nous souhaitons que soit prochainement mis en chantier le sujet de la revalorisation salariale.

Néanmoins, nous voterons cette petite mesure que nous considérons évidemment positive pour les intéressés en souhaitant que la réflexion sur le sujet aille plus loin, notamment dans l'attente des suites des Assises de ingénieurs. Où en sont-elles d'ailleurs ?

L'objet de cette modification consiste à permettre le reclassement d'ingénieurs divisionnaires des TPE à la fin de leur détachement, sur des indices bruts égaux ou immédiatement supérieurs à celui qu'ils détenaient dans leur emploi précédent. Sa portée est limitée (la fiche d'impact estime qu'1 ou 2 agents par an pourraient être concernés). Mais cela illustre l'un des obstacles à la mobilité choisie, objet de l'intervention CGT-FSU (voir ci-dessous).

En réponse sur les suites des Assises des métiers d'ingénieurs, le DRH précise que 4 chantiers vont être ouverts prochainement avec participation des organisations syndicales représentées au CTM : GPEEC, Parcours professionnels et mobilité, Ecoles et formation, Modalités de gestion. Les pilotes sont désignés par le ministère en parallèle de celui de l'agriculture.

Vote sur le texte présenté :

> Pour :..... CGT, FSU, FO, CFDT, UNSA

3– Projet d'arrêtés instituant au CEREMA, le Comité technique et le CHSCT

Conformément à la loi créant le CEREMA, la mise en place d'un Comité technique représentant les personnels du CEREMA ne soulève pas de discussion. Sur la mise en place du CHSCT, nous rappelons qu'outre un CHSCT commun à tout l'établissement, nous devrons examiner dans les mois qui viennent l'installation de CHSCT locaux dans les implantations du CEREMA prenant le relais de ce qui existait. L'administration et le préfigurateur en conviennent : cela sera fait dans le dialogue et conformément aux dispositions règlementaires relatives aux CHSCT.

Nous prenons bonne note de l'amendement gouvernemental au PLF 2014 sur la mission écologie portant le plafond d'emplois du CEREMA à 3155 (donc incluant une soixantaine de postes vacants). Sur le recrutement et la gestion des OPA au CEREMA, la DRH répond que ce sujet figurera à l'ordre du jour du CTM du 5 décembre. Mais notre demande au comité de suivi d'ouvrir la discussion sur l'harmonisation des régimes indemnitaires de tous les personnels affectés au CEREMA demeure ! En réponse, le secrétaire général décide de débuter cette discussion, avant la fin de cette année ou début 2014, mais qu'il est impossible d'imaginer une application au 1er janvier 2014…

Vote sur les textes présentés :

> Pour :..... CGT, FSU, CFDT, UNSA ; Abstention : FO